

LA PEINE DE MORT EN CHIFFRES*

En 2024, les **cinq États ayant le plus** eu recours à la peine de mort étaient :

1. **La Chine**
2. **L'Iran**
3. **L'Arabie Saoudite**
4. **L'Irak**
5. **Le Yémen**

- **23 États** sont abolitionnistes en pratique.
- **54 États** sont rétentionnistes.
- **113 États** ont aboli la peine de mort pour tous les crimes.
- **9 États** ont aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun.

En 2024, au moins 28 085 personnes ont été condamnées à la peine de mort, et 1 518 exécutions ont été enregistrées. Il s'agit du nombre d'exécution le plus élevé depuis 2015.

Faits marquants de la Journée mondiale 2024

10 octobre 2024

- Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a publié un article intitulé « La peine de mort n'apporte pas la justice ».
- Les rapporteurs spéciaux des Nations Unies, Mai Sato et Morris Tidball-Binz, ainsi que Gina Romero et Alice Jill Edwards, ont publié une déclaration commune condamnant la recrudescence des exécutions en Iran. Ils appellent à ce que les responsables rendent des comptes et à des avancées concrètes en faveur de l'abolition.
- Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, ainsi que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ont publié des communiqués de presse à l'occasion de la Journée mondiale.
- L'Union panafricaine des avocats a déposé une demande d'avis consultatif auprès de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, afin de savoir si la peine de mort est contraire à la Charte africaine. La société civile a ensuite déposé un mémoire d'amicus curiae à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples concernant le mythe de la sécurité et la peine de mort.

Mise à jour sur la peine de mort

17 décembre 2024 - L'Assemblée générale des Nations Unies adopte la 10e résolution en faveur d'un moratoire sur l'application de la peine de mort, avec 130 voix pour sur les 193 États membres des Nations Unies.

19 décembre 2024 - La Zambie adhère au deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

31 décembre 2024 - Le Zimbabwe abolit la peine de mort pour les crimes de droit commun.

20 janvier 2025 - Aux États-Unis d'Amérique, le président Donald Trump signe un décret sur le « rétablissement de la peine de mort et la protection de la sécurité publique ».

Nous remercions toutes les personnes qui ont partagé leur histoire, ainsi que les organisations qui nous les ont transmises.



Pour d'autres témoignages complets, veuillez lire « L'insécurité révélée : Voix contre la peine de mort ».

États-Unis Caroline du Nord

Marshall Dayan est un avocat spécialisé dans la défense des personnes encourant la peine de mort.

Il a représenté David Lawson, reconnu coupable de meurtre perpétré lors d'une effraction et condamné à mort.

« J'ai assisté à son exécution dans la chambre à gaz le 15 juin 1994. [...] Il a fallu treize minutes à David pour mourir. Son certificat de décès indique « homicide » comme cause du décès. [...] Pendant les mois qui ont suivi, j'ai été incapable de travailler efficacement. J'avais un dossier à présenter au tribunal et, malgré plusieurs reports de la date limite, je n'ai pas pu le rédiger ; j'étais paralysé [...], mais avec le recul, il me semble évident que je souffrais d'une grave dépression après l'exécution de David Lawson. [...] En bref, même si je comprenais intellectuellement que je n'étais pas responsable de l'exécution de David Lawson, je ressentais néanmoins la perte émotionnelle d'avoir eu un client exécuté et je ne pouvais m'empêcher de penser qu'en tant qu'avocat, j'avais failli à ma mission qui était de lui sauver la vie. »

Le récit de Marshall Dayan a été partagé par Witness to Innocence (WTI)

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne, du gouvernement belge, du gouvernement suisse et du Barreau de Paris. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Coalition mondiale contre la peine de mort et ne doit en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE, des gouvernements susmentionnés, ni de l'Ordre des avocats de Paris.



**BARREAU
DE PARIS**
Solidarité
Fonds de dotation



BARREAU DE BRUXELLES
Ministère de l'Énergie,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
Confédération Suisse
Confédération belge
Fédération des Etats-Unis